AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet de relocalisation du groupe scolaire Salomon, de création d'une médiathèque et de réaménagement des espaces publics sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne

Par arrêté préfectoral n° 2026/04100 du 14 octobre 2026 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet de relocalisation du groupe scolaire Salomon, de création d'une médiathèque et de réaménagement des espaces publics situé sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne.
Cette enquête se déroulera **du mardi 17 novembre 2026 au vendredi 18 décembre 2026**, soit pendant 31 jours consécutifs.
Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Champigny-sur-Marne 14 rue Louis Talamoni - 94507 Champigny-sur-Marne.

Ce projet consiste à désenclaver le quartier, diversifier et améliorer l'offre de logements, moderniser et adapter les équipements publics, requalifier les espaces publics et améliorer le cadre de vie et amélioration globale de la qualité environnementale et urbaine du quartier.

L'implantation du projet est issue des nombreuses études ayant été conduites depuis 2018 dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et situé en limite nord du quartier du Bois l'Abbé.

Le porteur de projet est la mairie de Champigny-sur-Marne située 14 rue Louis Talamoni - 94507 Champigny-sur-Marne.

Madame Sylvie COMBEAU a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Melun. Elle sera remplacée par Madame Brigitte BOURDONCLE, commissaire enquêtrice suppléante, en cas d'empêchement.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations **dans le local « l'Atelier », au rez-de-chaussée à droite de la mairie – 14 rue Louis Talamoni 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE** lors des permanences aux dates et horaires suivants :

- mardi 17 novembre 2026 matin de 08h30 à 12h30 ;
- mercredi 25 novembre 2026 après-midi de 13h30 à 17h30 ;
- samedi 05 décembre 2026 matin de 08h30 à 12h30 ;
- vendredi 18 décembre 2026 après-midi de 13h30 à 17h30 ;

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **à l'accueil dans le hall de l'hôtel de ville de la mairie de Champigny-sur-Marne** – 14 rue Louis Talamoni - 94507 Champigny-sur-Marne, durant toute la durée de l'enquête publique aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie ;
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94038 Créteil Cedex) au 3e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr
- sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse : https://www.registre-numerique.fr/relocalisation-groupe-scolaire-mediatheque

Le public intéressé par le projet ainsi que les personnes visées aux articles 6 et 7 et toutes celles qui revendiquent un droit sur les propriétés concernées par l'enquête, pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur les registres d'enquête** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice et ouverts à la mairie de Champigny-sur-Marne – 14 rue Louis Talamoni - 94507 Champigny-sur-Marne. Le premier registre concerne l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le second registre concerne l'enquête parcellaire ;
- **par correspondance, au siège de l'enquête**, à l'attention de Madame Sylvie COMBEAU, commissaire enquêtrice ;
- **sur le registre numérique** accessible à l'adresse de consultation du dossier en ligne : https://www.registre-numerique.fr/relocalisation-groupe-scolaire-mediatheque
- **par voie électronique** à l'adresse suivante : relocalisation-groupe-scolaire-mediatheque@mail.registre-numerique.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête papier et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

À l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés au préfet du Val-de-Marne.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Champigny-sur-Marne et à la préfecture du Val-de-Marne (DCPPAT/BEPUP) aux jours et horaires habituels d'ouverture des services ainsi que sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne.

Au terme de la procédure, ce projet est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique, prise par arrêté préfectoral, au profit de la ville de Champigny-sur-Marne, préalablement à la mise en signature d'un arrêté préfectoral de cessibilité.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE LUNDI 21 DÉCEMBRE 2026

Copyright 2026 Attestis SAS - RCS Grasse 831 232 384 - 1047 route des Dolines 06560 Valbonne Sophia Antipolis - www.attestis.com - Tous droits réservés.